

L'usure ne se présente pas sous le même aspect dans un pays neuf et dans un vieux pays et les déclamations oiseuses empruntées aux choses d'Europe tombent généralement à faux quand on les applique ici.

En Europe, vous avez une aristocratie ou une bourgeoisie ploutocratique qui de générations en générations se transmet des sacs d'écus volés sur les grandes routes du moyen-âge, ou flibustés aux beaux temps de la piraterie organisée, dans les sels et les gabelles.

Il est évident que la morale la plus élémentaire se repousse à l'idée de voir ce numéraire mal acquis se multiplier indécentement par des taux exorbitants qui n'ont aucune excuse ni raison d'être.

Et encore, le mal, peut lui-même porter son remède; car, dans ces contrées-là ceux qui ont recours aux usuriers sont d'autres descendants titrés ou non titrés de détrousseurs de chemins, de pirates royaux et d'anciens fermiers généraux. C'est l'éternelle notion de la justice immanente, c'est le diamant qui sert à tailler le diamant et dans ce jeu nous n'avons guère envie de mettre le doigt.

Maintenant, peut-on dire qu'au Canada la position soit celle que nous indiquons? Ici, ceux qui prêtent de l'argent sont généralement entrés en possession des fonds dont ils disposent par un travail personnel ardu et ils demandent pour cet argent la dernière livre de chair comme ils l'ont payé de la dernière goutte de sueur.

Pourquoi intervenir dans cette opération et pourquoi dire à un individu vous ne pourrez faire produire que tant pour cent à votre argent, comme la société protectrice des animaux défend de faire travailler un cheval plus de tant d'heures par jour.

Nous savons bien que nous ne prenons pas ici le côté populaire, populacier de la question, mais il nous plaît de ne pas toujours passer la main dans le dos de ceux qui se lamentent souvent par leur faute, surtout il nous déplaît de voir hypocritement détourner les questions de leur vrai terrain.

La discussion du Bill contre l'usure est commencée et pourtant nous en avons déjà vu assez pour nous convaincre qu'il n'y a rien de nouveau dans ce qui s'est dit, surtout qu'il n'y a pas d'arguments spéciaux à notre pays.

La raison en est bien simple: la loi soumise est l'œuvre d'un avocat et l'usure réelle ce n'est pas chez le banquier borgne qu'elle se fait, c'est dans le bureau de l'avocat. C'est l'avocat qui encourage l'usure, c'est l'avocat qui ruine l'emprunteur, c'est l'avocat qui est le fauteur de tous les désespoirs, de tous les découragements sur lesquels on verse des larmes de crocodiles et c'est chez l'avocat qu'il faut frapper l'usure.

Le remède est là et voilà pourquoi on obscurcit à loisir la question en allant chercher des exemples, bibliques et autres, que d'ailleurs on ne comprend pas parce qu'on les interprète mal.

Il est très comique quand on parle d'usurier d'entendre prononcer invariablement le terme de juif.

Pour notre part, dans notre longue carrière de journaliste qui n'a jamais été florissante, c'est toujours par des chrétiens pratiquants ou réputés tels que nous nous sommes fait "juifer".

Il y a des lieux communs tenaces, ainsi pour faire croire que l'usure est d'origine hébraïque on cite un texte de la loi de Moïse, auquel la Patrie n'a pas manqué de faire allusion en criant "Sus aux usu-